

SEANCE DU 15 JUIN 2018

Séance ouverte à 19h30

Conseillers présents : PREVOT G., GELARD F., LE GOUELLEC J.M., MILLART L., PREVOT M., THIEBAULT D., LORET A., FRISONI L.

Conseillers absents : BLONDEL Sandrine, excusée, donne pouvoir à PREVOT Morgane, AELTERMAN B. excusé, MOUGENOT Paul excusé donne pouvoir à M. le Maire

Secrétaire de séance : LE GOUELLEC Jean-Marc

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire :
Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé

OBJET : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 23 FEVRIER 2018.

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal, du courrier du 05 juin 2018, le bureau de la légalité demande l'annulation de la délibération du 23 février 2018 ci-dessous

En effet le montant des travaux s'élève à 93 060 Euros HT le seuil autorisé sans publicité doit être inférieur à 90 000 Euros HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- l'annulation de la délibération du 23 février 2018 ci-dessous
- la procédure du marché public sans suite, pour motif d'intérêt général lié à l'illégalité du contrat à venir.
- de relancer une procédure de passation en veillant aux respect des mesures de publicité..

Travaux : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'assainissement: (délibération annulée)

Il est rappelé que par délibération en date du 16 octobre 2013, et du 30 septembre 2016, le conseil municipal a choisi comme maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement Le cabinet COUSIN bureau d'ingénierie et d'étude technique, situé 315 rue de Festieux 02840 EPPES.

Par ces mêmes délibérations, le conseil municipal a autorisé le maire à mener toutes les formalités et actions pour mener à bien ces travaux.

Trois entreprises ont été consultées par le cabinet COUSIN:

GUICHARD.GOREZ TPA

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 5 lots séparés.

Lot 1 : Réfection tertre d'infiltration 1

Lot 2 : Réfection tertre d'infiltration 2

Lot 3 : Création d'un regard à vannes murales 3sorties

Lot 4 : Fourniture et pose d'un canal venturi

Lot 5 optionnel après accord de la police de l'eau : Création d'un tertre d'infiltration

La Commission d'Appel d'Offres composée de, Monsieur Jean -Marc LE GOUELLEC de Monsieur Laurent MILLART s'est réunie le mardi 06 février 2018 à 17h00, en présence de Monsieur le Maire Gérard PREVOT

La commission a analysé l'ensemble des 3 dossiers reçus et présentés par Monsieur COUSIN, et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'appel d'offres transmis par le cabinet cousin (à savoir 20 % pour déroulement de la prestation, 35 % pour la démarche qualité, 5% pour les références et 40 points pour le prix), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

TPA

Lot 1 : Réfection tertre d'infiltration 1

49042,20 EUROS TTC

Lot 2 : Réfection tertre d'infiltration 2

49042,20 EUROS TTC

Lot 3 : Création d'un regard à vannes murales 3sorties

806,80 EUROS TTC

Lot 4 : Fourniture et pose d'un canal venturi

4780,80 EUROS TTC

Lot 5 optionnel après accord de la police de l'eau : Création d'un tertre d'infiltration 49042,20 EUROS TTC

GUICHARD. 91,06% GOREZ 88,06% TPA 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- d'attribuer les 4 lots de l'appel d'offres (lot n°1 – 2 – 3 – 4) relatif à la réalisation des travaux d'assainissement conformément au descriptif rédigé ci-dessus, **à l'entreprise TPA**

- de mettre le lot 5 optionnel en attente.(accord de la police de l'eau)
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de demander tous renseignements complémentaires jugés utiles à l'Entreprise TPA - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, à prendre les dispositions financières, et à prendre toutes les mesures utiles pour mener à bien les travaux de la station d'assainissement.

Travaux d'assainissement:

Il est rappelé que par délibération en date du 16 octobre 2013, et du 30 septembre 2016, le conseil municipal a choisi comme maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement Le cabinet COUSIN bureau d'ingénierie et d'étude technique, situé 315 rue de Festieux 02840 EPPES.

Par courrier du 05 juin 2018, le bureau de la légalité a demandé l'annulation de la délibération du 23 février 2018. Le conseil municipal à l'unanimité a décidé :

- l'annulation de la délibération du 23 février 2018
- la procédure du marché public sans suite, pour motif d'intérêt général lié à l'illégalité du contrat à venir.
- de relancer une procédure de passation en veillant aux respects des mesures de publicité..

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, demande à monsieur le maire de contacter le cabinet COUSIN, afin de relancer l'appel d'offre pour les travaux d'assainissement en veillant au respect de la réglementation des mesures de publicité lorsque l'estimation des travaux prévus supérieure à 90 000 euros HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

Considérant la publication du 19 décembre 2017, par la Commission européenne au journal officiel de l'Union européenne, qui modifie les seuils applicables aux marchés passés en application de la réglementation des marchés publics avec effet au 1er janvier 2018,

- **DESIGNE le Maire** en tant que représentant du pouvoir adjudicateur de la Commune,
- **CHARGE le Maire**, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L 2122-22 4° du CGCT et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants dans la limite de 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mener toutes les formalités et actions pour mener à bien ces travaux.

Séance close à 21h30

Prochaine séance :

EMARGEMENT :